

DÉLIBÉRATION

N° CS-2022-37

OBJET : STEU Dému et Campagne : demandes de subventions

Nombre de membres en exercice : **26**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **22**
Nombre de membres ayant donné procuration : **3**
Date de convocation : 29 septembre 2022
Votes contre : **0**
Votes pour : **25**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle rez-de-chaussée, sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Mme Patricia GALABERT**

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, LAPORTE Régis, BAQUE Aline (pouvoir à FRENOT Thierry), LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël (pouvoir à SAUQUES Philippe), MIREMONT David, CASTERA Guy, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck (pouvoir à BOUJU Michel), DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

Membres absents : DARTIGUE Christian

Délibération :

Le Président propose de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental du Gers pour la réalisation des deux stations d'épuration de Dému et de Campagne d'Armagnac, dont le plan de financement pourrait être :

Plan de financement global	STEU DE Campagne	STEU DE Dému	
Coût total :	853 000 €	416 000 €	437 000 €
Subvention AEAG :	585 452 €	279 552 €	305 900 €
Subvention CD 32 :	63 975 €	31 200 €	32 775 €
Emprunt :	203 573 €	105 248 €	98 325 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la proposition ainsi présentée qui annule la délibération CS -2021*15.



fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES

